



Rachat de soulte et séparation

Par **Loonie69**, le **30/08/2016** à **12:24**

Bonjour, je me permet de lancer un appel à l'aide en espérant trouver une solution de ma problématique.

Pour résumé: séparée depuis 2 ans et avec accord à l'amiable j'ai conservé le bien immobilier acheté avec mon ex conjoint.

J'assume seule toutes les charges de ce logement sans aide financière de ce dernier.

A l'époque ma banque refusait la desolidarisation de mon conjoint, quant au notaire il m'avait clairement annoncé que devenir la seule propriétaire était inenvisageable...

Pour des raisons personnelles et surtout pour le bien être de mes enfants je tiens à tout prix à conserver ce logement.

Bref il y a 1 semaine une lueur d'espoir s'est profilée suite à un établissement m'annonçant que racheter ce prêt immobilier ne relevait pas non plus de l'impossible;-)

Je sais que dans ce cas il faut payer une soulte à l'autre.

Or le montant à rembourser du prêt immobilier est égal voir supérieur à la valeur du bien.

Dans ce cas la soulte est donc nulle?

J'aimerais savoir quelles sont donc les démarches et ce que je devrai payer concernant les frais notariés?

Mon ancien conjoint est d'accord pour me laisser totalement le droit à la propriété gratuitement mais je ne veux pas de donation car ses héritiers à venir (s'il en a) pourraient me réclamer des compensations si j'ai bien compris.

Merci d'éclairer ma lanterne sans me dire que vendre le bien serait la seule solution...

Cordialement